

## AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatifs à la publicité des décisions d'attribution

### EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

<p>Date d'envoi par la Safer</p> <p>21/05/2026</p> <p><b>Date du jour d'affichage en mairie</b></p>	<p><b>Signature et cachet de la mairie</b> valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>
---	---

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession :

**Dossier d'attribution n°: RR 26 26 0054 01**

**Qualité de l'attributaire :** COMMUNE D'ETOILE-SUR-RHONE

**Motif de l'attribution :** AGRICULTURE – BAILLEUR : Attribution de biens préemptés, dans le cadre de l'article L143-2 du CRPM, en vue de la protection durable des espaces agricoles et naturels et du développement de l'agriculture, d'une parcelle de terre d'une surface de 32 a 40 ca à une collectivité qui mettra la parcelle à disposition d'un agriculteur désigné par la Safer.

**Conditions financières :** 4 740,00 € (quatre mille sept cent quarante euros)

**Parcelles concernées :**

**Commune de ÉTOILE-SUR-RHÔNE (26)** - Surface sur la commune : 32 a 40 ca  
'RIVECOURT SUD' : ZB-46

**Superficie totale :** 32 a 40 ca

## AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatifs à la publicité des décisions d'attribution

### EXEMPLAIRE A RETOURNER A LA SAFER, COMPLETÉ, APRES AFFICHAGE DU DOUBLE

Date d'envoi par la Safer  21/05/2026  <b>Date du jour d'affichage en mairie</b>	<b>Signature et cachet de la mairie</b> valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours
--	--

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession :

**Dossier d'attribution n°: RR 26 26 0054 01**

**Qualité de l'attributaire :** COMMUNE D'ETOILE-SUR-RHONE

**Motif de l'attribution :** AGRICULTURE – BAILLEUR : Attribution de biens préemptés, dans le cadre de l'article L143-2 du CRPM, en vue de la protection durable des espaces agricoles et naturels et du développement de l'agriculture, d'une parcelle de terre d'une surface de 32 a 40 ca à une collectivité qui mettra la parcelle à disposition d'un agriculteur désigné par la Safer.

**Conditions financières :** 4 740,00 € (quatre mille sept cent quarante euros)

**Parcelles concernées :**

**Commune de ÉTOILE-SUR-RHÔNE (26)** - Surface sur la commune : 32 a 40 ca  
'RIVECOURT SUD' : ZB-46

**Superficie totale :** 32 a 40 ca